



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et
l'agriculture

Bureau de l'Évaluation

Évaluation finale du projet « Systèmes de surveillance et de MNV nationaux avec un approche régionale pour les pays du Bassin du Congo » - UTF/CAC/001/CAC

Réponse de la Direction à l'Évaluation

Juin 2015

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Bureau de l'Évaluation (OED)

Ce rapport est disponible en version numérique sur: <http://www.fao.org/evaluation>

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

© FAO 2013

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à www.fao.org/contact-us/licence-request ou adressée par courriel à copyright@fao.org.

Pour plus ample information sur ce rapport, contacter:

Directeur, OED
Viale delle Terme di Caracalla 1, 00153
Rome, Italie
Courriel: evaluation@fao.org

Évaluation finale du projet UTF/CAC/001/CAC

« Systèmes de surveillance et de MNV nationaux avec un approche régionale pour les pays du Bassin du Congo »

Réponse de la Direction à l'Évaluation (17 Juin 2015)

Réponse d'ensemble à l'évaluation

Le processus d'évaluation a été conduit avec professionnalisme, une bonne compréhension technique de la portée et des défis du projet, et une bonne considération des partenaires et des pays bénéficiaires. Les possibles limitations (p. ex. le nombre de pays visités) étaient liées aux contraintes de temps, et ont été surmontées grâce à l'expertise de l'équipe d'évaluation, et l'élargissement des parties-prenantes consultées par différents moyens.

Le rapport et ses recommandations sont considérés utiles, en particulier dans le cadre de la deuxième phase du projet (prévu en 2015-2018). Le niveau de compréhension et de détail est considéré approprié, étant donné les contraintes de temps.

La présentation des résultats de l'évaluation lors de la réunion à Douala (février 2015) a suscité quelques malentendus entre les pays partenaires, principalement lié au fait qu'ils ne disposaient pas de la possibilité d'examiner au préalable le rapport complet (le document officiel était uniquement disponible le jour avant). En outre, seuls certains pays partenaires avaient eu l'occasion de réviser le brouillon du rapport d'évaluation à l'avance, dans les cas où les bureaux de la FAO l'avaient partagé avec le point focal REDD + du pays. Cela a créé une sensation de manque de transparence et d'inégalité du processus entre les pays.

Il aurait été souhaitable que, lorsque le brouillon du rapport a été partagé avec les bureaux de la FAO, des instructions claires soient communiquées sur comment et avec qui le rapport devait être partagé dans chaque pays.

Réponse par recommandation

Encadré 1. Matrice de la Réponse de la Direction¹

Réponse de la Direction à (Titre de l'évaluation)					Date
Recommandation de l'évaluation (a)	Réponse de la Direction (b) Acceptée, partiellement acceptée ou rejetée et commentaire sur la Recommandation	Plan de la Direction			
		Mesures à prendre, et/ou commentaires sur l'acceptation partielle ou la rejection (c)	Unité responsable (d)	Calendrier (e)	Financement additionnel requis (Oui ou Non) (f)
Insérer le titre de la section, le cas échéant					
<p>Recommandation 1 (FAO/COMIFAC) :</p> <p>Dans la perspective de la préparation de la seconde phase, et de sa mise en conformité avec les exigences du mécanisme REDD+, il est nécessaire d'élaborer une stratégie «aspects genre» appropriée à son objectif général, et répondant aux orientations de la COMIFAC et des prescriptions du programme UN-REDD en la matière. Afin d'asseoir de manière appropriée et transversale l'approche « aspects genre » dans la Phase II, le projet pourrait utilement internaliser des compétences spécifiques au sein de son équipe.</p>	<p>Acceptée</p>	<p>Recommandation 1 a été prise en considération dans la formulation du document de projet de la phase 2, qui inclu la « prise en considération des aspects de genre » dans les activités.</p> <p>En plus, le document du projet de la phase 2 indique :</p> <p><i>Le projet [...] promouvra la considération des aspects liés au genre.</i></p> <p><i>{...} Le projet considérera certains facteurs clés pour assurer la durabilité des résultats tels que les aspects d'égalité des genres, les dimensions socio-culturelles, [...].</i></p> <p>Une stratégie spécifique sera formulée au début de la mise en œuvre du projet, avec le support d'un(e) expert(e) spécialisé(e).</p>	<p>FOM / Equipe du projet</p>	<p>Au début de la mise en œuvre (l'approbation du projet est prévue dans la deuxième moitié de 2015), et pendant l'exécution du projet.</p>	<p>Oui. Le recrutement de l'expert(e) en genre devra être couvert pour le projet de la phase 2.</p>

¹ Chaque colonne se réfère à la liste ci-dessus

<p>Recommandation 2 (FAO/COMIFAC): Dans la perspective de la préparation de la seconde phase, et de sa mise en conformité avec les exigences du mécanisme REDD+, il est nécessaire d'élaborer une stratégie relative à l'engagement des « peuples autochtones et autres communautés dépendant de la forêt », appropriée à son objectif général, et répondant aux prescriptions du programme UN-REDD en la matière</p>	<p>Acceptée</p>	<p>Recommandation 2 a été prise en considération dans la formulation du document de projet de la phase 2, qui prévoit la « favorisation de l'engagement des peuples autochtones dans les discussions et concertations» dans ses activités. Dans le pays avec des peuples autochtones, une stratégie spécifique sera formulée, en consultation avec les parties prenantes.</p>	<p>FOM / Equipe du projet</p>	<p>Au début de la mise en œuvre (l'approbation du projet est prévue dans la deuxième moitié de 2015), et pendant l'exécution du projet.</p>	<p>Oui. Dans l'éventualité de recruter un(e) expert(e) à court terme pendant la phase 2 du projet.</p>
<p>Recommandation 3 (FAO/COMIFAC) : Il apparaît nécessaire d'élaborer une stratégie appropriée en Phase II pour insérer de manière adéquate la spécificité de la contribution du Gabon. Cette stratégie doit être clairement formulée pour répondre à l'objectif général du projet ; un bénéfice mutuel attendu entre les pays devrait être apporté grâce au partage des enseignements et des plus-values potentielles d'une approche basée sur un Plan Climat, comparativement à une approche exclusivement basé sur le mécanisme REDD+.</p>	<p>Acceptée</p>	<p>La FAO considère le Gabon comme un pays clé dans l'ensemble du projet et dans l'approche régionale. Bien que le Gabon ait une approche différente, il est plus avancé dans de nombreux aspects, et en tant que tel, il pouvait être moins intéressés à la phase 1. Il est prévu que le Gabon soit plus intéressé à la phase 2, dans laquelle il pourra mieux contribuer et échanger son expérience au niveau régional.</p> <p>La FAO continuera à renforcer ses efforts pour impliquer le Gabon dans la phase 2 sous l'approche la mieux adaptée aux circonstances et processus nationaux, en respectant les décisions du pays.</p>	<p>Département FO; Bureau sous régional de la FAO en Afrique Centrale (Libreville); Responsable du budget du projet.</p>	<p>Pendant la mise en œuvre du projet (2015-2018)</p>	<p>Non</p>
<p>Recommandation 4 (FAO/COMIFAC) : Dans la perspective de la préparation de la seconde phase, il est nécessaire de bien évaluer le volume des activités nationales à réaliser, afin de dimensionner les ressources humaines nécessaires,</p>	<p>Acceptée (partiellement au-delà du contrôle de la FAO)</p>	<p>Bien que ce soit au-delà du contrôle de la FAO, les décisions concernant les recrutements du personnel national revenant aux pays, la FAO fournira des recommandations</p>	<p>Pays/ FOM / Equipe du projet</p>	<p>Au début de la mise en œuvre des activités dans les</p>	<p>Non (chaque pays doit décider la répartition de l'enveloppe assignée)</p>

tant sur les aspects techniques (consultants permanents et court terme) que de support administratif		techniques et opérationnelles visant à adapter les ressources disponibles et le personnel avec les besoins et les activités prévues.		pays.	
Recommandation 5 (FAO/COMIFAC) : La stratégie de communication élaborée dans la Phase 1, et livrée tardivement, doit être mise en œuvre dans la phase II.	Acceptée	Recommandation 5 est bien notée et sera dûment prise en considération dans la mise en œuvre de la deuxième phase.	FOM / Equipe du projet	Pendant la mise en œuvre de la phase 2 (2015-2018)	Oui. Les activités de communication devront être couvertes par le projet de la phase 2.
Recommandation 6 (FAO/COMIFAC) : Il demeure nécessaire de mettre en œuvre dans les délais impartis l'ensemble des décisions du 3ème COPIL (Cf. Annexe 10)	Acceptée	Toutes les décisions et recommandations du 3ème COPIL ont déjà été mises en œuvre	FAO/BAD / COMIFA C/Pays	Octobre 2015- Février 2016	Non (une révision budgétaire du projet de la phase 1 a permis de poursuivre toutes les recommandations).